AR Prefecture
063-256301375-20250709-DBS20250702-DE
Reçu le 16/07/2025
Publié le 16/07/2025

Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles
2, Place Raymond Gauvin
63390 St Gervais d'Auvergne

N° DBS20250702

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le 9 juillet à 18h00, le Bureau Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint-Gervais-d'Auvergne, sous la présidence de Monsieur Boris SOUCHAL.

Date de convocation : 02/07/2025.

PRESENTS : MM. SOUCHAL – VENEAULT – CAZEAU – ROUGHEOL – BONNET - SABY - DUMAS – PERRIN - GIDEL –- Mme GIRAUD.

Nombre de membres : en exercice : 14
Présents : 10
Votants : 10

Monsieur Marc GIDEL a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Avis sur le PLUI-H de la Communauté de communes Plaine Limagne

Le Président informe les membres du bureau que la communauté de communes Plaine Limagne a arrêté son projet de PLUi-H le 25 mars. En tant que Personne Publique Associée, le SMADC a reçu le projet le 5 mai 2025, et doit donc émettre un avis sur ce projet avant le 4 août 2025 et cet avis sera joint au dossier d'enquête publique.

Après analyse du PADD et des plans de zonage des communes limitrophes, il n'a pas été remarqué d'éléments qui nécessitent un avis.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, le bureau syndical, à l'unanimité,

DECIDE : de ne pas rendre d'avis écrit, actant ainsi l'avis favorable tacite, tout en informant, par courrier, la collectivité portant le document que celui-ci a été lu et qu'il sera pris en compte dans l'élaboration des documents d'urbanisme locaux sur le territoire des Combrailles.

AUTORISE : le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

AR Prefecture

063-256301375-20250709-DBS20250702-DE
Reçu le 16/07/2025
Publié le 16/07/2025

Fait et délibéré les jours mois an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Certifiée exécutoire

Le Secrétaire de séance,

Marc GIDEL

Le Président,

Boris SOUCHAL

SMAD DES COMBRAILLES
SMADC
ST-GERVAIS-D'AUVERGNE